

GRAND JEU DES 30 ANS 2023

Laboratoires COPMED

Article I : Objet

La SAS Laboratoires COPMED au capital de 506 200 €, dont le siège social est situé 93 Boulevard Ampère 79180 Chauray, immatriculée sous le numéro RCS Niort 381 939 164, organise un jeu concours : « Jeu des 30 ans »

Ce jeu est :

- Sans obligation d'achat pour la roue de la chance.
- Avec obligation d'achat pour les tirages au sort.

L'objet de ce jeu concours est de valoriser les personnes achetant des produits des Laboratoires COPMED.

Article II : Conditions de participation

La participation à ce jeu concours est ouverte à toute personne âgée de 18 ans et plus, se rendant sur le site www.copmed.fr, du mercredi 21 juin à 10h00 au mercredi 28 juin 2023 23h59 et résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Le jeu concours se déroulera en deux parties :

1. La roue de la chance : du 21 juin au 28 juin 2023, une roue de la chance 100% gagnante sera à disposition des internautes se rendant sur le site www.copmed.fr. Ce jeu se présentera sur la page d'accueil sous la forme d'une pop-up. Pour participer, il suffit de cliquer sur les boutons "Je joue maintenant" puis "Jouer" afin de lancer la roue et de remporter un cadeau valable sur la prochaine commande (bon de réduction ou pot de miel des Laboratoires COPMED).
2. 3 tirages au sort finaux : trois bons d'achat de 250€, 500€ et 1000€ à valoir sur la gamme des produits de Santé Naturelle des Laboratoires COPMED sont également mis en jeu sur la période du 21 au 28 juin 2023 inclus. La participation à cette partie du jeu concours est réservée aux personnes qui valideront un achat sur www.copmed.fr et qui auront rempli le formulaire de participation accessible au niveau de la page de confirmation de commande, pendant la période du jeu concours. Le client devra notamment renseigner son numéro de commande pour que sa participation soit prise en compte. Toute commande annulée et remboursée, totalement ou partiellement, dans le cadre légal du droit de rétractation, sera exclue du jeu.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de la SAS Laboratoires COPMED, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la

gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivants ou non sous leur toit.

La SAS Laboratoires COPMED se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot. La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article III : Critères d'attribution des lots

Le premier jeu (roue de la chance) est 100% gagnant. Chaque participant remportera l'une des dotations mise en jeu, et ce de manière aléatoire.

Les 3 gagnants des bons d'achat mis en jeu seront quant à eux tirés au sort le jeudi 29 juin 2023 à 12h00 dans le cadre du second jeu (tirages au sort).

Article IV : Dotations

Plusieurs lots sont à gagner pendant toute la durée du jeu.

Les lots ne sont pas échangeables contre d'autres lots ou contre leur valeur en argent pour quelque motif que ce soit. La valeur du prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu, notamment pour l'utilisation de ces dotations, sont entièrement à la charge du gagnant.

Article IV.I : Dotations en jeu à gagner avec la roue de la Chance

Les lots suivants peuvent être remportés uniquement en lançant la roue de la Chance, conformément à l'article II :

CADEAU	VALEUR	MONTANT MINIMUM D'ACHAT POUR EN BÉNÉFICIER
Code de réduction	5 %	59 €
Code de réduction	10 %	59 €
Code de réduction	15 %	59 €
Bon d'achat	5,00 €	59 €
Bon d'achat	10,00 €	59 €

Bon d'achat	15,00 €	65 €
Pot de miel	5,50 €	29 €

Les gagnants remporteront l'une des dotations ci-dessus en fonction du message inscrit une fois la roue tournée.

Article IV.II : Dotations en jeu à gagner avec les tirages au sort

Le nombre total de lots est de 3.

CADEAU	VALEUR
6 mois de compléments alimentaires offerts	250 €
1 an de compléments alimentaires offerts	500 €
2 ans de compléments alimentaires offerts	1 000 €

Article V : Publication des résultats

Les 3 gagnants des tirages au sort seront informés par e-mail à l'adresse indiquée lors de leur commande.

Les gagnants pourront également être annoncés sur les réseaux sociaux des Laboratoires COPMED :

- Facebook : <https://www.facebook.com/LaboratoiresCopmed>
- Instagram : <https://www.instagram.com/laboratoires.copmed>

Les résultats seront susceptibles d'être relayés sur les différents supports web des Laboratoires COPMED :

- Le site : www.copmed.fr
- La newsletter des Laboratoires COPMED

Article VI : Remise des lots

Les lots à gagner dans le cadre de la roue de la chance prendront la forme de codes de réduction, qui seront mis en valeur sur la pop-up, une fois que le participant aura lancé la roue. Le code remporté sera à conserver puis à renseigner au niveau de la case "Appliquer un code promo ou une carte cadeau", lors de la première étape du panier. Le code est valable jusqu'au 31/08/2023 et uniquement sur www.copmed.fr.

Les gagnants des lots dans le cadre des tirages au sort seront contactés dès le 29/06/2023. Ils pourront utiliser leur bon d'achat en plusieurs fois, et devront contacter les équipes des Laboratoires COPMED pour valider leurs commandes.

Le gagnant s'engage à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ce lot ne pourra faire l'objet de demande de compensation.

La SAS Laboratoires COPMED se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer le lot annoncé, par un lot de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Article VII : Loi Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Le traitement de ces informations fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Les informations indispensables que les participants communiquent sur le site internet ou par e-mail dans le cadre du concours permettent à la SAS Laboratoires COPMED de traiter leur participation au dit concours (envoi à votre adresse électronique ou postale de tout prix, information...).

Tous les participants au concours, disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant. Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée à La SAS Laboratoires COPMED, à l'adresse suivante : Laboratoires COPMED - 93 Boulevard Ampère 79180 Chauray – France

Article VIII : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif. Toute atteinte à ces droits entraînera poursuite.

Article IX : Litiges et responsabilités

Le présent règlement est régi par la loi française.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement, dans son intégralité, y compris au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants et additifs éventuels. Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification. La responsabilité de la SAS Laboratoires COPMED ne saurait être mise en cause si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du jeu/concours, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le concours. Des avenants et additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce Règlement peuvent éventuellement être

publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent Règlement.

Aucune demande téléphonique ou écrite relative à l'interprétation ou l'application du présent règlement, aux mécanismes, aux modalités du concours ou à la liste des gagnants ne sera admise.

Pour être valable, toute contestation doit impérativement, être adressée par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Laboratoires COPMED - 93 Boulevard Ampère 79180 Chauray - France

Tout litige relatif au concours et à son règlement sera tranché souverainement par la SAS Laboratoires COPMED. La responsabilité des Laboratoires COPMED ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure telle que reconnue par la jurisprudence, ou tout événement indépendant de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent concours, l'écourter, le proroger ou en modifier les conditions. La SAS Laboratoires COPMED pourra annuler ou suspendre tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation à ce concours. La SAS Laboratoires COPMED se réserve dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Il est expressément rappelé qu'internet n'est pas un réseau sécurisé. La SAS Laboratoires COPMED ne saurait donc être tenue responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système informatique des participants au concours.

Article X : Preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, les informations résultant des systèmes d'information de la SAS Laboratoires COPMED ou de ses prestataires ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des-dites informations relatives au concours.

Article XI : Attribution de compétence

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au tribunal de Niort (79). Laboratoires Copmed - 93 Boulevard Ampère 79180 Chauray – France